

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1154 Décisions concernant les Services Etat

n° 1154

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 juillet 1965

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1965

Date du numéro
1 août 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le contrat du sergent Abdallah Mohamed, Mle 2745, déjà titulaire d'une pension militaire d'ancienneté, arrivant à expiration le 1er juillet 1965, ne sera pas renouvelé. L'intéressé qui totalise 5 ans et 15 jours de services dans la Milice (2ans et 15 jours du 6 juin 1941 au 20 juin 1943 sous le matricule 943 et 3 ans du 2 juillet 1962 au 1er juillet 1965 sous le matricule 2745) sera rayé des contrôles de la Milice le 2 juillet 1965.